

## RELEVÉ DE DECISIONS DU 30 MAI 2026

Le Conseil fédéral approuve :

- L'arrêté des comptes 2025 et l'affectation du résultat ;
- La création en 2026, de trois postes supplémentaires (Adjoint au Directeur du pôle compétition, Chargée de mission développement santé-bien être au pôle Développement et Coordinatrice/eur au pôle Emploi-Formation) ;
- Les modifications de la charte d'éthique et de déontologie ;
- La nouvelle composition de la commission sportive PRO ;
- La création de la commission des Equipements, et sa composition ;
- La nouvelle composition de la commission d'éthique, de déontologie et de lutte contre les violences ;
- Les nouveaux règlements, applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2026, qui régissent le jury d'appel ;
- Les règles de parité dans les ligues, applicables à la prochaine olympiade ;
- Les indicateurs de suivi mis en place par le comité de suivi de la fédération à mission ;
- La mise en place, au 1<sup>er</sup> juillet 2026, du Parcours de Prévention Santé (PPS) ;
- Les modifications réglementaires, applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2026, qui concernent la gestion d'un retour de grossesse en championnat ProA dames, la licence liberté, la suppression des autres titres de participation (ATP), la licenciation, le suivi de l'activité des arbitres, le port du legging ;
- Les dispositions d'accession à la Pro A messieurs ;
- La tenue d'une rencontre unique pour l'attribution du titre par équipes en Pro A dames ;
- La modification du calendrier sportif 2026-2027 pour permettre la tenue d'une coupe du Monde en France.

Le Conseil fédéral rejette :

- Les dispositions proposées concernant le surclassement de certains licenciés de la catégorie poussin.

Le Conseil fédéral prend connaissance :

- Des actualités du Président ;

- D'une fin d'activité d'un membre de la commission Emploi-Formation, d'un membre de la Commission Ping Citoyen et d'un membre de la commission sportive Pro ;
- Des arrivées au siège de la fédération, de deux nouveaux collaborateurs ;
- Des actualités du DTN ;
- Des éventuelles conditions d'organisation d'une coupe du monde en France en 2027 et 2028 ;
- Des points d'informations du secrétariat général.